



Union **R**égionale des **P**rofessionnels
de **S**anté des Orthophonistes des
Pays de la Loire

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

L'EDITO

L'URPS Orthophonistes des Pays de la Loire vous présente son Rapport d'Activité 2019

Ce document rend compte des activités de notre Union qui s'implique de façon directe ou transversale pour vous représenter.

L'URPS valorise le rôle de l'orthophoniste dans les situations d'interprofessionnalité telles que les nouveaux modes d'exercice et le développement des systèmes d'informations partagés.

Vous pourrez également mesurer l'implication de l'URPS dans les domaines de la formation initiale, de la prévention, de l'analyse de l'offre de soins et des besoins en santé sur le territoire.

Parce que l'actualité professionnelle évolue sans cesse, parce que nous sommes tous concernés, retrouvez-nous sur le site <https://www.urps-orthophonistes-pdl.fr>

A bientôt,

*Madame Glotin Karine, Orthophoniste libérale,
Présidente de l'URPS des orthophonistes libéraux des Pays de la Loire*

LE SOMMAIRE

NOTRE URPS	5
I. Les missions	5
II. L'équipe et le fonctionnement de l'URPS	5
A. L'Assemblée Générale	5
B. Le Conseil d'Administration	6
C. Le Bureau	6
D. Les salariés	6
III. L'inter-URPS	6
IV. Les rencontres des présidents des URPS orthophonistes	7
V. Les chiffres de 2019	7
PROGRAMME DE TRAVAIL 2019	9
I. Analyser les besoins en santé et l'offre de soins	9
A. La Structure Régionale d'Appui et d'Expertise pour les Troubles d'Apprentissage (SRAE-TA)	9
B. La Structure Régionale d'Appui et d'Expertise Sensoriel	9
C. Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) du Centre Ressources Autisme (CRA) des Pays de la Loire	9
D. Le comité de sélection de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour les plateformes d'orientation et de coordination dans le cadre de la prise en charge des enfants avec troubles du neuro-développement.	10
II. Participer à l'organisation de l'exercice professionnel	11
A. Le Comité Régional de Concertation sur les Soins de premiers recours (CORECS)	11
B. Les Comités d'Accompagnement Territorial des Soins de premiers recours (CATS)	11
C. La démographie sanitaire	11
III. Informer et soutenir les nouveaux modes d'exercice coordonné	12
A. Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)	12
B. Les Equipes de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient (ESP CLAP)	12
C. Les Dispositifs d'Appui à la Coordination	13
IV. Développer l'utilisation des systèmes d'information partagés	14
A. Le comité stratégique e-santé	14

B.	Développement de l'utilisation de la messagerie sécurisée et du Dossier Médical Partagé	14
V.	Développement de la formation.....	15
A.	Mission d'Appui à l'Animation Territoriale de la Formation (MATAF).....	15
B.	Formation des diplômés européens	15
VI.	Valoriser le rôle de l'orthophoniste dans l'offre de soins.....	16
A.	Dans la prise en charge des maladies neurodégénératives.....	16
VII.	Participer à des actions dans le domaine de la prévention.....	16
A.	Participation à un dispositif d'aide au développement du langage dans les centres multi-accueils municipaux de la ville de Nantes	16
B.	Financement de l'action « 1 Bébé, 1 Livre », action de prévention de l'illettrisme en collaboration avec l'association PAROL'pdl	17

NOTRE URPS

Les URPS ont été créées par la Loi Hôpital Patient Santé Territoire. Dix professions de santé sont représentées : biologistes responsables, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, pédicures-podologues, pharmaciens, sages-femmes, orthoptistes.

La région des Pays de la Loire représente près de 1122 Orthophonistes libéraux.

I. Les missions

Les 12 membres désignés, répartis sur toute la région, participent à l'organisation de l'offre de santé et de l'exercice professionnel.

Les unions participent :

- A la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé
- A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins
- A l'organisation de l'exercice professionnel : la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice
- A des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique
- A la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins,
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés
- A la mise en œuvre du développement professionnel continu

II. L'équipe et le fonctionnement de l'URPS

L'équipe est désignée à partir d'une liste FNO et représente chaque département.

A. *L'Assemblée Générale*

L'Assemblée Générale s'est réunie le 02 Février 2019. Monsieur Blaison a démissionné de son poste de président et Madame Glotin a été élue à ce poste.

L'Assemblée Générale entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, la situation financière et morale de l'union. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et le budget prévisionnel. Un temps de délibération sur les questions mises à l'ordre du jour et de validation des grandes orientations est prévu lors de cette rencontre.

B. Le Conseil d'Administration

Il est composé des 12 membres de l'URPS et administre le fonctionnement de l'union, élabore et met en œuvre la politique de l'URPS et prépare les assemblées. Il s'est réuni physiquement à Angers le 18 Mai et le 7 Décembre 2019 et par téléphone le 30 Septembre 2019 et le 18 Décembre 2019.

BLAISON Philippe (49)	GUIGNARD Isabelle (85)
CABAL Julie (85)	HENRY Gaël (72)
DAVID Marie-Béatrice (85)	HIVERT Elisabeth (44)
DEHETRE Anne (85)	MINIAC-FOURNIER Stéphanie (53)
FRANCOIS Marie-Anne (44)	MOREAU Béatrice (49)
GLOTIN Karine (44)	PILLET Alexandre (85)

C. Le Bureau

GLOTIN Karine (44)	<i>Présidente</i>
HIVERT Elisabeth (44)	<i>Vice-présidente</i>
MOREAU Béatrice (49)	<i>Trésorière</i>
FRANCOIS Marie-Anne (44)	<i>Trésorière adjointe</i>
CABAL Julie (85)	<i>Secrétaire</i>
DAVID Marie-Béatrice (85)	<i>Secrétaire adjointe</i>

L'ensemble des décisions étant prises au Conseil d'Administration, aucune rencontre de bureau n'a eu lieu en 2019.

D. Les salariés

Au cours de l'année 2019, Madame HENON est mise à disposition en tant que chargée de mission à hauteur de 0.1 ETP. Elle participe à l'organisation et la structuration de l'association. Beaucoup de contacts ont lieu par mail et téléphone afin de limiter les frais de déplacement.

III. L'inter-URPS

Dans la continuité de la charte du 26 Juin 2018, les URPS des différentes professions de santé libérales (Biologistes, Chirurgiens-dentistes, Infirmiers, Kinésithérapeutes, Médecins, Orthoptistes, Pharmaciens, Podologues et Sages-Femmes) ont souhaité constituer une association pour continuer à travailler en pluriprofessionnalité autour de la thématique des CPTS. L'assemblée générale constitutive de cette association interURPS s'est déroulée le 19 Décembre 2019.

La présidente de l'URPS des orthophonistes libéraux a été élue à la co-présidence de l'association avec le président de l'URPS des pharmaciens d'officine et des médecins libéraux.

Des rencontres régulières ont été organisées tout au long de l'année afin que les URPS se concertent sur les projets et l'actualité de la santé dans la région.

Un représentant de l'URPS a participé à sept rencontres en 2019.

Une journée de séminaire a été organisée afin de permettre à une cinquantaine de membres représentant les dix URPS de s'informer, d'échanger et de témoigner autour de la mise en place des CPTS dans la région. En 2019, elle s'est déroulée le 14 novembre.

Deux membres ont participé à cette rencontre en 2019.

IV. Les rencontres des présidents des URPS orthophonistes

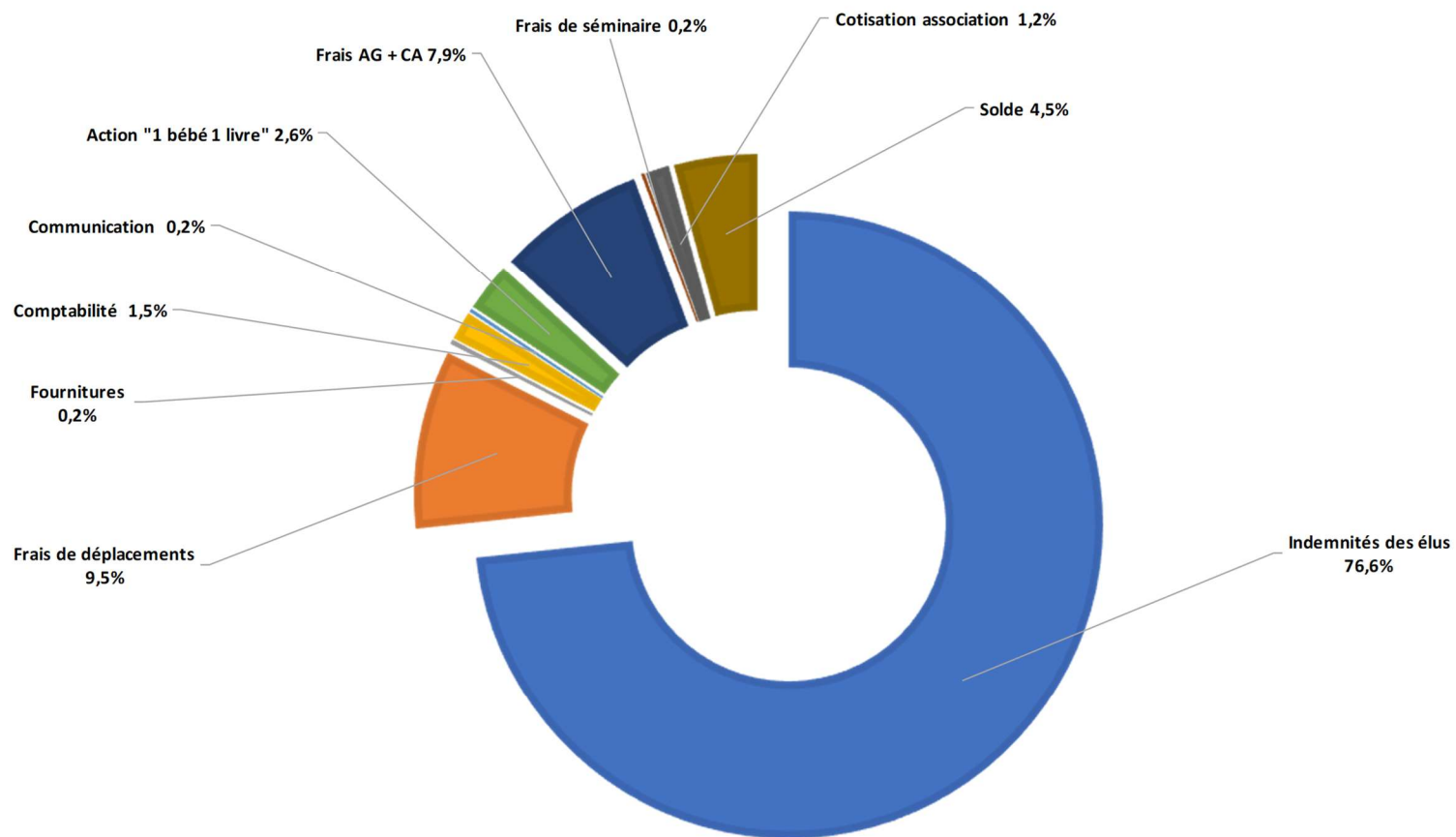
Deux rencontres des présidents des URPS ont été organisées au niveau national à Paris le 11 Avril 2019 et le 14 Novembre 2019. Des thèmes de réflexion y sont approfondis en fonction de l'actualité orthophonique nationale : développement de la PPSO, développement des CPTS, élections URPS 2021, CIO et logopédie... Ces journées de travail permettent de réfléchir collectivement au développement de projets en région, c'est l'occasion de partager des retours d'actions et d'initiatives, de se communiquer des éléments ressources.

V. Les chiffres de 2019

Depuis 2011, une nouvelle ligne de contribution est apparue sur la notification de régularisation des cotisations d'URSSAF : « Contribution aux Unions Régionales des Professions de Santé » (CURPS). Le budget de fonctionnement de l'URPS est principalement constitué de cette contribution, correspondant à 0.1% des revenus de chaque praticien. Cette contribution est collectée et gérée par l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) qui la redistribue entre les URPS de France.

Le budget de fonctionnement de l'URPS des Pays de la Loire s'est monté à 35 358.68 euros pour 2019.

RÉPARTITION DES CHARGES POUR L'ANNÉE 2019



PROGRAMME DE TRAVAIL 2019

I. Analyser les besoins en santé et l'offre de soins

A. *La Structure Régionale d'Appui et d'Expertise pour les Troubles d'Apprentissage (SRAE-TA)*

La SRAE TA est une structure animée par une équipe opérationnelle de quatre professionnels ayant pour objectif d'aider à l'amélioration du parcours de soins des enfants avec troubles d'apprentissage. Ses missions sont d'aiguiller et accompagner des familles et des professionnels de proximité, de coordonner la structuration du parcours de soins, d'animer le réseau régional des acteurs et de développer l'expertise et le recours.

Un représentant de l'URPS a participé aux rencontres pour la création des statuts de cette structure.

B. *La Structure Régionale d'Appui et d'Expertise Sensoriel*

La SRAE Sensoriel est une structure mandatée et financée par l'ARS ayant pour missions de soutenir et enrichir les pratiques sur l'accompagnement des déficiences sensorielles. Cette structure anime le réseau régional des acteurs, aide, informe et communique auprès des familles et des professionnels de proximité et développe l'expertise.

Une rencontre annuelle avec la coordinatrice de la structure a eu lieu et l'URPS a rejoint la gouvernance de la structure.

C. *Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) du Centre Ressources Autisme (CRA) des Pays de la Loire*

Le CRA est une structure médico-sociale animée par une équipe pluridisciplinaire qui remplit sept missions réglementaires dans le domaine de l'autisme et des autres troubles envahissants du développement : l'accueil et l'orientation, l'appui aux diagnostics, l'information, la formation, la recherche, l'animation de réseaux, l'expertise et la participation à un réseau national.

Le GCSMS CRA réunit un ensemble d'acteurs régionaux mobilisés autour du sujet de l'autisme. Il est composé d'une assemblée générale qui se réunit une fois par an pour valider les grandes orientations, d'un comité de pilotage qui se réunit une fois par trimestre pour travailler sur les orientations stratégiques et politiques du CRA et d'un administrateur.

Un représentant de l'URPS a participé à une rencontre du comité de pilotage du GCSMS CRA en 2019.

D. Le comité de sélection de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour les plateformes d'orientation et de coordination dans le cadre de la prise en charge des enfants avec troubles du neuro-développement.

Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement, l'ARS des Pays de la Loire a lancé en mars 2019 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour des plateformes d'orientation et de coordination dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants avec troubles du neuro-développement.

Ces plateformes ont pour objectifs d'améliorer l'accès au diagnostic, de favoriser les interventions précoces, de répondre aux problèmes d'errance diagnostique et de réduire le sur-handicap. Elles concernent les enfants de 0 à 6 ans présentant une suspicion de troubles du neuro-développement.

Les plateformes doivent assurer un parcours coordonné et fluide par :

- La coordination des différentes structures du territoire concernée,
- La sensibilisation au repérage précoce des professionnels de niveau 1, notamment libéraux,
- La rémunération des professionnels libéraux non conventionnés avec l'Assurance Maladie

L'ARS a sollicité l'URPS pour participer au comité de sélection des dossiers déposés.

Un représentant de l'URPS a participé aux trois rencontres en 2019.

II. Participer à l'organisation de l'exercice professionnel

A. *Le Comité Régional de Concertation sur les Soins de premiers recours (CORECS)*

Le CORECS est le lieu de concertation entre les différents partenaires intervenant en matière d'organisation des soins de premier recours. Il permet de partager un diagnostic et de construire une réflexion prospective sur l'offre de soins ambulatoires au niveau régional, et de favoriser le développement des exercices regroupés des professionnels par une mise en cohérence des stratégies de ses membres.

Un représentant de l'URPS a participé à une rencontre en 2019.

B. *Les Comités d'Accompagnement Territorial des Soins de premiers recours (CATS)*

Les CATS soutiennent les porteurs de projets de dispositif d'exercice coordonné. Ils accompagnent l'élaboration du diagnostic, de l'étude de faisabilité, le montage du projet et sa mise en œuvre. Les représentations de l'Union à ces instances sont gérées par les membres d'un même département.

Un représentant de l'URPS siège au CATS 44 et a participé à une rencontre en 2019.

Un représentant de l'URPS siège au CATS 72 et a participé à une rencontre en 2019.

Un représentant de l'URPS siège au CATS 85 et a participé à trois rencontres en 2019.

C. *La démographie sanitaire*

1. Participation à un groupe de travail du CTS 85

La Direction Territoriale 85 (DT 85) a sollicité l'URPS dans le cadre d'un groupe de travail sur la démographie des professionnels de santé mis en place par le Conseil Territorial de Santé de Vendée.

Des représentants de l'URPS ont participé à deux rencontres de ce groupe de travail en 2019.

2. Organisation et participation à « la Nuit de l'installation »

En 2019, L'ARS des Pays de la Loire a ouvert « la Nuit de l'installation » aux étudiant(e)s en orthophonie et aux remplaçant(e)s et a sollicité l'URPS pour participer à l'organisation de l'événement. La Nuit de l'installation a pour objectif d'offrir des réponses concrètes aux interrogations des futurs professionnels sur l'installation en libéral (rémunération, frais de fonctionnement, risques légaux, démarches administratives, qualité de vie, innovation technologique...)

Un représentant de l'URPS a participé aux trois rencontres du comité de pilotage régional, et 3 membres de l'URPS étaient présents à l'événement.

III. Informier et soutenir les nouveaux modes d'exercice coordonné

A. Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Afin d'assurer une meilleure coordination de leurs actions et participer à la structuration des parcours de santé et à la réalisation des objectifs du projet régional de santé, les professionnels de santé peuvent décider de se constituer en CPTS. Les membres de cette communauté formalisent un projet de santé qu'ils transmettent à l'ARS.

L'inter-URPS s'organise et se coordonne pour proposer un accompagnement aux professionnels qui souhaitent s'investir et formaliser une CPTS. En 2019, 12 projets étaient suivis par l'inter-URPS.

Un comité de suivi des accompagnateurs regroupant l'ARS, la CPAM et les différents accompagnateurs a été mis en place.

Un représentant de l'URPS a participé aux trois comités de suivis en 2019.

Un groupement d'employeurs a été formé pour permettre aux professionnels de santé au sein des CPTS d'employer des coordinateurs locaux de CPTS. L'assemblée constitutive s'est déroulée le 4 Juillet 2019.

Un représentant de l'URPS a participé à l'assemblée constitutive du groupement d'employeurs et au conseil d'administration en 2019.

B. Les Equipes de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient (ESP CLAP)

Les équipes de soins primaires coordonnées localement autour du patient (ESP CLAP) sont un dispositif expérimental permettant aux professionnels de santé de premier recours libéraux de formaliser une coordination et d'initier des démarches d'exercice coordonné. Une équipe locale se coordonne autour d'une patientèle commune sur la base d'une ou plusieurs thématiques choisies en fonction de ses besoins.

En 2018, un groupe de travail pluriprofessionnel soutenu par l'ARS a travaillé sur les modalités de déploiement du dispositif dans la région. Cette réflexion a donné naissance à l'association régionale : ESP CLAP. Cette association est pilotée par l'URPS des infirmiers et l'URPS des médecins libéraux, elle réalise la gestion administrative et financière du dispositif.

L'URPS a intégré l'Assemblée générale et le conseil d'administration de l'association le 10 Octobre 2019.

C. Les Dispositifs d'Appui à la Coordination

Ces dispositifs répondent à trois missions : information et orientation des professionnels, appui à la coordination des parcours complexes et coordination territoriale des parcours.

Un projet est en cours de construction en Vendée : le Dispositif d'Appui aux Professionnels de Santé (DAPS 85).

Un représentant de l'URPS a participé à une présentation du projet aux élus URPS du département et à l'assemblée générale constitutive de la plateforme.

IV. Développer l'utilisation des systèmes d'information partagés

A. *Le comité stratégique e-santé*

Organisé par l'ARS, ce comité permet de fédérer les usagers acteurs du système de santé pour construire la stratégie régionale d'e-santé et organiser sa mise en œuvre. L'ARS s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les acteurs du système de santé.

Un représentant de l'URPS a participé aux deux comités stratégiques e-santé en Janvier et Novembre 2019.

B. *Développement de l'utilisation de la messagerie sécurisée et du Dossier Médical Partagé*

1. Participation aux groupes de travail sur l'état d'avancement des dispositifs et la communication établissements/professionnels libéraux

Des groupes de travail avec l'ARS, la CPAM, le GCS et les différentes URPS ont été mis en place pour faire un état des lieux de l'avancement des dispositifs, créer des outils à destination des professionnels de santé libéraux et définir la communication à mettre en place entre les établissements et les professionnels de santé libéraux.

A la suite de ces travaux, des outils ont été créés par la CPAM et le GCS à destination des professionnels de santé libéraux. Ils sont disponibles sur le site internet de l'URPS.

Un représentant de l'URPS a participé aux deux rencontres du groupe de travail en 2019.

L'ARS a sollicité l'URPS pour intervenir lors de la journée « Déploiement régional du Dossier Médical Partagé (DMP) et de la Messagerie Sécurisée de Santé (MSS) – Retours d'expérience ». Madame Glotin a témoigné en compagnie du président de l'URPS des pharmaciens et des chirurgiens-dentistes sur la table ronde « MSS : comment améliorer les échanges sécurisés entre la ville et l'hôpital ? ».

V. Développement de la formation

A. *Mission d'Appui à l'Animation Territoriale de la Formation (MATAF)*

Les enjeux de formation des futurs professionnels constituent un axe majeur de réponse aux besoins de santé. La complexité des réformes des études en santé, les tensions démographiques observées, les difficultés rencontrées dans certaines spécialités, dans certains territoires et pour certains métiers, l'adaptation des métiers et des formations aux enjeux de la santé de demain est une priorité de la politique de santé.

La MATAF, décidée par l'ARS des Pays de la Loire en lien avec les Institutions et les partenaires concernés par la formation en région permet une concertation élargie.

L'URPS orthophonistes a été conviée à ces réflexions sur l'accompagnement de ces transformations au bénéfice des Universités, des étudiants, mais aussi des Etablissements et des territoires.

Un représentant de l'URPS a participé à ces concertations avec l'ONDPS.

B. *Formation des diplômés européens*

1. La commission régionale d'autorisation d'exercice pour les diplômés européens.

Les orthophonistes ayant un diplôme obtenu dans un état membre de l'Union Européenne ou ressortissant de l'espace économique européen et souhaitant exercer leur activité en France doivent obtenir une autorisation d'exercer délivrée par le Préfet de la région après présentation de leur dossier devant une commission régionale composée de deux représentants de l'ARS, d'un représentant de l'ARS et d'orthophonistes libéraux.

En cas de doute sur la maîtrise de la langue française, cette commission peut convoquer une seconde commission qui évaluera le niveau de langage en langue française des candidats au moyen d'un oral et d'une épreuve écrite.

Un représentant de l'URPS a participé aux trois rencontres de la commission de reconnaissance de diplôme européen.

2. Incitation des diplômés européens à l'installation en zones sous dotées et très sous dotées

Afin d'inciter les diplômés européens à s'installer en zones sous dotées et très sous dotées, l'URPS réfléchit à une action d'information sur le statut de maître de stage à destination des orthophonistes libéraux et d'information du système de santé et des disparités démographique de la région aux diplômés européens souhaitant s'installer.

Deux représentants de l'URPS ont participé à deux rencontres sur cette thématique avec l'ARS.

VI. Valoriser le rôle de l'orthophoniste dans l'offre de soins

A. *Dans la prise en charge des maladies neurodégénératives*

1. Participation au déploiement du livret Parkinson dans le département de la Vendée

Les pilotes MAIA ont été missionnés par l'ARS pour adapter le livret Parkinson dans chaque département. Des groupes de travail ont été formés pour échanger sur le guide, la méthodologie, la liste des ressources du territoire et les modalités de diffusion.

Un représentant de l'URPS a participé à trois rencontres en 2019.

VII. Participer à des actions dans le domaine de la prévention

A. *Participation à un dispositif d'aide au développement du langage dans les centres multi-accueils municipaux de la ville de Nantes*

La direction Petite Enfance de la Ville de Nantes en collaboration avec le Centre Référent des Troubles d'Apprentissage (CRTA) a mis en place une expérimentation « Parler pour les tout petits ». Ce programme vise à développer les compétences langagières des enfants de 0 à 36 mois et cherche à mener une action de prévention des troubles du langage. Cette expérimentation se caractérise par une action de prévention précoce des troubles du langage des enfants de 0 à 36 mois dans des établissements municipaux pilotes afin d'améliorer l'acquisition des compétences langagières des enfants accueillis.

Une formation à destination de l'ensemble du personnel de la petite enfance des centres multi-accueils est organisée avec un volet « développement du langage de l'enfant ».

En collaboration avec un professionnel du CRTA, un représentant de l'URPS a dispensé cette formation au Centre Multiaccueil de La Halvêque.

B. Financement de l'action « 1 Bébé, 1 Livre », action de prévention de l'illettrisme en collaboration avec l'association PAROL'pdl

L'action de prévention « 1 Bébé, 1 Livre » est une action nationale qui se tient le premier jeudi du mois de Novembre. Initiée en Alsace en 2006, cette action s'est déroulée, cette année, dans les 5 départements de la région et dans 8 maternités (Nantes, St Nazaire, Cholet, Angers, Laval, Château-Gontier, Le Mans et la Roche-sur-Yon) en collaboration avec l'association PAROL'pdl. Son but est de lutter contre l'illettrisme en sensibilisant les parents au bienfait de la lecture. Elle est labellisée par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme.

Cette année, une quarantaine d'orthophonistes et 13 étudiants en orthophonie se sont mobilisées bénévolement pour visiter environ 200 bébés et distribuer les plaquettes d'information (« Bien parler pour bien lire », « Objectif Langage », « La télévision et les écrans ») et le « livre-doudou ». Ce livre est un support à la communication et un moment de partage. Il encourage la manipulation et stimule visuellement et auditivement l'enfant.

L'URPS des orthophonistes libéraux des Pays de la Loire a financé les affiches de présentation de l'action et les plaquettes d'information.